



Localisez-nous
QR CODE

2 L'émergence d'un nouvel hébergement

Le développement des déplacements professionnels et du partage des compétences, impose un autre mode de fonctionnement. L'économie collaborative, mais aussi plus largement du numérique, contribue à l'émergence de nouvelles formes d'emploi et donc d'hébergement. Des formes hybrides d'emploi, à la frontière du salariat, apparaissent : portage salarial, franchise, contrat de travail temporaire, mission, etc.

Pour les entreprises, ce système a l'avantage de faire diminuer ses coûts. De leur côté, les travailleurs, sont libres de décider de leurs horaires, peuvent combiner plusieurs activités et bénéficier d'un salaire attractif. Néanmoins, les travailleurs ont l'obligation de rechercher un hébergement adapté et temporaire.

4 Le besoin de l'hébergement temporaire.

Inspiré de l'appellation « chambre chez l'habitant », ces résidences temporaires permettent une vie sociale en gardant une indépendance maximale. Son faible coût mensuel (tout compris) et sa modularité, offre une vraie alternative entre l'hôtel et un meublé (ce dernier générant des charges additionnelles). Ces formules encadrées par un règlement juridique depuis Avril 2017 (résidences temporaires pour déplacements professionnels et étudiants aux conditions loi BIC du 07/04/17) présentent un maximum de sécurité.

Bienvenue chez vous, chez nous.

MAUGUIN

**Jean François & Adrien
31 et 9 rue de la paix
71100 Chalon sur Saône**

jf.maug1@gmail.com
adrien.mauguin@gmail.com

☎ 07 81 93 77 77
☎ 06 59 06 07 64

1 Qu'est-ce qu'un logement collaboratif ?

(Location entre particuliers, colocation, échange d'appartement, habitat participatif)
Les technologies numériques ont eu un impact déterminant dans l'essor de l'économie collaborative. La crise économique et financière de 2007-2008 a aussi contribué à son développement, les particuliers étant à la recherche d'économies et de revenus complémentaires. Ces mêmes particuliers, dans un contexte de chômage élevé ou de retraite à faible pouvoir d'achat ont été de plus en plus nombreux à proposer leurs biens ou leurs services de manière régulière. L'économie collaborative répond à des phénomènes de sous-utilisations de biens et d'infrastructures en favorisant l'usage des biens plutôt que leur possession.

L'économie collaborative se développe selon deux stratégies face à l'offre conventionnelle, en créant un service nouveau ou complémentaire de l'offre classique. C'est l'exemple du covoiturage qui permet de se rendre à une destination donnée mais selon des modalités différentes des modes de transport traditionnels.

L'économie collaborative vient ainsi bousculer les modèles existants tant pour les consommateurs que pour les entreprises.

En 2017, 90% des internautes français ont acheté ou vendu sur des sites de mise en relation entre particuliers. Le plus souvent, les particuliers qui proposent des biens ou des services recherchent un complément de revenu sur la base d'un service rendu.

3 L'esprit de respect et de partage

- ☺ Je range, ce que je dérange : Prévoir un nettoyage hebdomadaire des parties communes (prévoir sacs poubelles 100L et papier toilette).
- ☺ Je dis quand je suis absent (long terme)
- ☺ Je ne gaspille pas
- ☺ Je suis respectueux de la sécurité : Je ferme la porte à clef même quand je suis là.
- ☺ Je ne dérange pas l'autre, surtout avant 7h et après 22h
- ☺ Je suis tolérant : un bonjour, un sourire, du dialogue peut aider à avoir le moral .
- ☺ Je vis en communauté et je participe : Prévoir un pot commun pour les produits de base (liquide vaisselle, papier WC, sel, sucre, ...), pour éviter qu'un seul des colocataires généreux n'achète tous les produits. Pensez à faire le ménage et à descendre les poubelles, l'espace commun doit être toujours propre.
- ☺ Je respecte l'espace commun : les visites sont interdites

5 L'esprit collaboratif, les contraintes de ce mode d'hébergement

Nous ne sommes pas des professionnels de l'hébergement, comme pour le covoiturage (BLA BLA pour le transport), nous partageons nos maisons afin d'amortir nos charges ce qui explique le faible loyer, en contre partie, nous vous demandons de respecter certains interdits comme :

- ⊗ Posséder, consommer des substances illicites, de fumer (y compris fenêtres ouvertes)
- ⊗ Percer ou coller sur les murs, faire de la cuisine dans les chambres
- ⊗ Aménager des meubles ou apporter des appareils électriques sauf ordinateur ou téléphones portables (tout est la propriété de Mr Mauguin)
- ⊗ Changer, modifier ou de réparer les appareils électriques y compris les ampoules en cas de problème voir Mr Mauguin
- ⊗ Se garer devant le portail, mettre du linge aux fenêtres ou de changer la décoration.
- ⊗ Posséder un animal dans la maison
- ⊗ Prêter sa chambre ou la sous louer, faire pénétrer des personnes étrangères dans la maison.

Ces locations sont régies selon le statut résidence en location meublée, en accord avec la réglementation BIC, ce qui signifie le respect d'engagements des deux parties :

- ☺ Pour bénéficier de la dispense fiscale le propriétaire doit appliquer un tarif encadré et réduit (135€ du M2 maxi, par an, hors charges condition loi BIC du 07/04/17).
- ☺ Pour bénéficier du tarif réduit le locataire doit : respecter la charte, justifier d'un hébergement temporaire (déplacement à but professionnel), séjourner maximum 5j sur 7 payer son loyer à terme avancé.